

Sécurité de la vieillesse

M. Lalonde: C'est étrange, monsieur l'Orateur, les conservateurs ne veulent rien savoir de ce qu'ils ont fait lorsqu'ils étaient au pouvoir. De 1957 à 1963, soit les sept années qu'a connu le Canada sous un régime conservateur, la pension de vieillesse a été majorée de \$19 seulement—en moyenne, moins de \$3 par mois, pour chacune des sept années. Ce n'est pas très édifiant. Au cours des sept dernières années, soit depuis le 1^{er} janvier 1967—et je tiens à comparer ces sept années de régime conservateur avec les sept dernières années sous les libéraux—les libéraux ont apporté une augmentation mensuelle d'au-delà de \$100 à la pension maximale. Comparez cela avec les misérables \$19 versés par les conservateurs de 1957 à 1963.

M. Baker: Parlez-nous du coût de la vie.

M. Lalonde: Pour la même période de temps, le total des dépenses pour la sécurité de la vieillesse passait de 1 milliard de dollars environ à quelque 3 milliards par année. Cette augmentation importante des coûts peut être attribuée, pour une large part, à l'abaissement de l'âge d'admissibilité à la pension; en effet, contre 1.2 million en 1967, le nombre de prestataires aujourd'hui atteint un total de plus de 1.8 million. Il importe d'ajouter à ces programmes les pensions qui sont offertes aux retraités canadiens aux termes des Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec—un autre jalon d'un programme de sécurité du revenu pour nos citoyens âgés que posait le gouvernement Pearson.

Lorsqu'on compare les allocations versées à un couple à faible revenu âgé de 65 ans ou plus aux taux d'assistance provinciale versée à un couple à faible revenu mais âgé de moins de 65 ans, on constate que, dans le premier cas, le couple de pensionnés touche près de \$4,000 en prestations de vieillesse, tandis que le second couple âgé de moins de 65 ans devra se satisfaire d'aussi peu que de \$2,000 et pas plus que \$3,000, selon la province. De fait, un couple touchant sa pension de vieillesse, plus le supplément, se trouve à disposer d'un revenu supérieur à ce que prévoit l'assistance sociale dans n'importe quelle province pour un couple ayant un enfant à charge, et même supérieure à l'aide financière que reçoit un couple avec deux enfants à charge, dans six provinces sur dix. Cette disparité régionale est l'une des préoccupations importantes de mes collègues provinciaux.

Outre ces augmentations des prestations offertes à nos citoyens âgés, je me dois de signaler, monsieur l'Orateur, les mesures que formulait mon collègue le ministre des Finances (M. Turner) au moment de présenter à la Chambre son nouveau budget en février dernier. Ainsi l'exemption de base de \$1,500 a été portée à \$1,600, tandis que celle du couple, qui était de \$2,850, passe à \$3,000. De plus, l'exemption pour des personnes de 65 ans et plus s'élève maintenant à \$1,000—et peut être réclamée par des pensionnés ainsi que par ceux qui n'ont pas droit à la sécurité de la vieillesse. En même temps, le ministre réduisait le taux d'imposition fédéral de 5 p. 100—diminution qui se traduira par une économie de \$100 à \$500 d'impôt en moins pour le contribuable.

Ainsi les libéraux ont manifesté de façon concrète combien ils ont à cœur d'offrir aux citoyens âgés la sécurité financière. Il ne saurait être question maintenant de les abandonner à la merci de pressions contre lesquelles nos citoyens âgés sont impuissants, alors que nous poursuivons notre lutte pour maîtriser les effets de l'inflation.

M. Caouette (Témiscamingue): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre y est allé purement

[M. l'Orateur adjoint.]

et simplement d'un discours électoral. Il devrait nous dire quand auront lieu les élections ou admettre que son discours s'inspire de ceux prononcés par les candidats crédites au cours de la dernière campagne électorale.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député me semble anticiper sur une objection qu'il pourrait soulever à une étape quelconque du débat; cependant, l'intervention qu'il vient de faire ne me paraît pas pouvoir être considérée comme un rappel au Règlement.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, l'hommage que le député de Témiscamingue (M. Caouette) vient de me rendre me flatte au plus haut point, et si c'est prononcer un discours électoral que de se borner à énoncer des faits, je dirai que cet hommage rejaillit éminemment sur le gouvernement libéral actuel et sur celui qui l'a précédé.

● (2030)

Pour ce qui est de l'élément politique dans le discours, permettez-moi de dire que je ne tenterais même pas de rivaliser avec le député de Témiscamingue (M. Caouette).

Une voix: Vous ne pourriez pas!

M. Lalonde: Ce projet de loi que nous présentons à ce moment-ci, monsieur l'Orateur, confirme notre désir de respecter cet engagement. Il s'agit là d'un des aspects du programme d'ensemble pour contrecarrer l'inflation et en atténuer les effets sur le consommateur canadien. Je n'ai pas pour autant la prétention de croire que ce projet de loi est la solution à tous les problèmes qu'engendre l'inflation: le secteur des panacées, je le cède à l'opposition officielle.

J'ajouterai, monsieur l'Orateur, que, ces jours-ci, ce parti évoque étrangement chez moi l'image pittoresque du guérisseur ambulancier, colportant de ville en ville la même potion de sucre et d'eau douce, prétendu remède universel à tous les maux qui nous affligent. La réalité nous enseigne tout autre chose. Nous nous trouvons à vivre des conditions extraordinaires qui dérivent d'une situation que connaît le monde entier; une situation contre laquelle il nous faut agir sur plusieurs plans et sans tarder afin de contrecarrer les effets immédiats, notamment sur les prix de l'alimentation. Parallèlement il nous faut poursuivre nos interventions en ce qui a trait aux problèmes à long terme. Les tours de passe-passe des conservateurs ne réussissent pas à dissiper la crise. La situation commande qu'on s'attaque d'abord à résoudre les problèmes immédiats; d'autres mesures à long terme devront jumeler ces dispositions d'urgence si l'on veut étouffer les méfaits de l'inflation universelle. Le gouvernement, monsieur l'Orateur, dispose d'un tel programme.

[Français]

L'augmentation excessive du coût de la vie engendre des besoins de plus en plus impérieux et qui sont causes d'inquiétudes quotidiennes. Nous en avons la preuve par le nombre de personnes de 65 ans ou plus dont les revenus sont si faibles qu'elles doivent réclamer les prestations du supplément de revenu garanti; 32 p. 100 des citoyens âgés touchent un supplément partiel en vertu du supplément de revenu garanti et 26 p. 100 sont prestataires du supplément complet, ce qui veut dire que près de 60 p. 100 des pensionnés aux termes du régime de sécurité de la vieillesse bénéficient d'un supplément. Lorsque le coût de la vie augmente, mais sans qu'il y ait pour autant un ajustement des revenus, tous ceux qui disposent de faibles ressources financières doivent s'imposer de graves sacrifices, et une telle situation est injuste.

C'est une réalité d'autant plus évidente lorsqu'il s'agit de faire face aux prix des aliments. S'il est vrai qu'un